

### Avant-propos

Le Canada vient d'être élu pour la quatrième fois au Conseil de sécurité des Nations Unies, où il siègera pendant les deux années 1977 et 1978. Le Conseil est formé de cinq membres permanents et de dix membres non permanents, ces derniers étant élus, pour des périodes de deux ans de façon à représenter les principales régions du monde. Inévitablement, la présence du Canada au Conseil attirera, une fois de plus, l'attention sur la nature des Nations Unies en tant qu'institution et sur la place qu'elles occupent dans la politique étrangère canadienne.

L'intérêt suscité par ces questions est susceptible d'être d'autant plus grand que les décisions et les recommandations de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et des institutions de l'ONU, telle l'UNESCO, provoquent maintenant de vives controverses, phénomène nouveau au Canada. Au cours de ses premières années d'existence, l'ONU a souvent été considérée comme une institution inutile ou inappropriée, parce que son principal organe de décision, le Conseil de sécurité, était paralysé par l'exercice du droit de veto. Après avoir déployé des efforts pour transférer les pouvoirs relatifs au maintien de la paix du Conseil à l'Assemblée, où la règle du veto ne s'applique pas, l'Organisation a pu, sous la direction de Dag Hammarskjöld et de Lester Pearson, intervenir avec succès dans le conflit israélo-égyptien de 1956. Par la suite, dans les années 60, le Conseil a recouvré son autorité en répondant à des demandes d'aide au maintien de la paix au Congo et à Chypre. Les Canadiens appuyaient en général ces opérations, d'autant que leur pays y jouait un rôle de premier plan, mais s'intéressaient très peu aux attributions de l'ONU qui, non liées à la sécurité, étaient moins spectaculaires: coopération économique et sociale, élaboration du droit international, définition des droits et des libertés de l'homme, etc.

Or, à partir de 1965 environ, ce sont justement ces questions qui ont revêtu une importance croissante aux yeux de l'Organisation, dont le nombre de membres, de 82 en 1959, est aujourd'hui passé à 147. Les nouveaux venus ont vu dans l'ONU un précieux outil devant leur permettre de moderniser leurs économies et de redistribuer les richesses des pays nantis aux pays démunis. En outre, ils ont entrepris de s'assurer son concours pour libérer les dernières colonies, africaines pour la plupart, et faire campagne contre la discrimination raciale, particulièrement en Afrique du Sud. Enfin, la guerre d'octobre 1973 qui, opposant l'Egypte et la Syrie à Israël, devait être suivie d'un embargo pétrolier et d'une hausse prodigieuse des prix du pétrole, a eu pour effet de donner plus de force à ceux qui revendiquaient l'instauration d'un nouvel ordre économique international et disposaient, dorénavant, d'un atout supplémentaire, à savoir, le pétrole. Cette nouvelle force s'est fait sentir en 1974, lorsque l'Assemblée a adopté une résolution faisant de l'Organisation de libération de la Palestine